

A. DENKHA (dir.)

*Actualités et défis  
de la vie consacrée  
au XXI<sup>e</sup> siècle.*

*En hommage  
à sœur Agathe  
Bonao Zahe*

Paris, L'Harmattan,  
2024, 13,5 x 21,5,  
320 p., 32 €

## Questions canoniques

● Monseigneur Jacques Ahiwa, aujourd'hui archevêque métropolitain à Bouaké (Côte d'Ivoire), trace dans la préface le portrait de sa compatriote, religieuse qui venait de défendre sa thèse à Strasbourg quand la mort l'a surprise<sup>2</sup> ; en filigrane, le préfacier et d'autres contributeurs rendent également hommage au Professeur Anne Bamberg, directrice de la thèse, mais aussi des travaux en droit canonique de tous les contributeurs de ce recueil, tous ayant croisé la route de sœur Agathe. Comme le note le préfacier, les treize articles du recueil établissent d'abord la responsabilité de l'autorité épiscopale dans la création et l'accompagnement des instituts de vie consacrée et des sociétés de vie apostolique, puis portent un regard critique sur la question des abus qui secouent l'Église aujourd'hui, avant un troisième moment, consacré à la synodalité en acte dans plusieurs Églises de l'hémisphère sud.

Reprenons rapidement le fil de ces trois moments. Tout d'abord, passer de l'association à l'institut impose un discernement ecclésial sur la fiabilité des charismes (F. Akelessim). La responsabilité pastorale de l'Évêque, notamment pour la formation des religieuses y est engagée (A. D. Sop), mais aussi « face au travail des religieuses » (A. M. Kouassi), qui implique de justes conventions. Pour que puisse se vivre la pauvreté religieuse, une bonne gestion des biens disponibles mettra

2. Voir la recension suivante.

en place des principes fondamentaux qui porteront les personnes consacrées à se prendre en charge financièrement (A. Rucogoza). Il s'agit, dans le domaine des biens comme ailleurs, de gouverner les instituts religieux en transparence et selon le droit (A. Denkha) : « c'est la barrière aux abus ».

Dans un second temps est examinée « la vie consacrée face à la pédocriminalité » (B. Bakulu Madila), avec, à la racine, ces abus en tous genres qui nécessitent la vigilance de tous. La responsabilité des supérieurs et supérieures dans l'observation de la discipline pénale est amplement rappelée (É. Algier-Girault).

Le dernier moment du recueil, canonique de part en part, s'intéresse à « la synodalité des religieuses au Congo Brazzaville » (P. B. Louthé) et, plus largement, considère la responsabilité des consacrés africains pour une écologie humaine et environnementale (F. Laiyabe Lare). Viennent ensuite un regard sur la vie consacrée féminine et ses finances en Centrafrique (J.-S. Ketté), des questions matérielles et financières prises en charge dans la vie consacrée au Cameroun (de l'époque missionnaire à nos jours, P. N. Bikibili) et une présentation de l'actualité de la vie consacrée à l'île de La Réunion (H. Razafimahatratra). Le chapitre final met en avant l'enracinement de la vie consacrée dans la vie baptismale, selon le regard du premier évêque du Cameroun, Mgr Etoga, présenté par Y. I. Etoga Mvondo.

Cet ouvrage collectif inspirera ceux qui cherchent les chemins d'une réforme réelle de la vie consacrée, quelle que soit leur aire géographique.

● Fruit d'une thèse dont l'auteur décéda avant la publication (voir la recension précédente), voici une petite somme de droit canon qui dépasse largement son titre. C'est qu'une Première Partie donne un exposé très complet sur « la